



Lettre commune aux adhérentes et adhérents
de la **Fédération des anciens combattants de 1939-45, d'Indochine,**
d'Algérie, des Opérations extérieures de la Corse,
et de **l'Amicale des anciens du Train et de la logistique** de la Corse.



Chères adhérentes et adhérents,

Le samedi 28 janvier 2022, lors d'une assemblée générale commune, des deux associations précitées ont décidé, à l'unanimité, de signer une « **Convention d'amitié et de partenariat** ». Vous en trouverez le contenu détaillé en annexe de ce numéro 230 du journal « Combattants Corses » qui vous est adressé. Ce dernier sera, dorénavant, expédié chaque trimestre aux adhérents des deux entités évoquées plus haut.

Sur la Place d'Ajaccio, nul n'ignore que ces deux associations poursuivent le même but, ont des bureaux voisins à la Maison du combattant, partagent leurs activités depuis quatre ans en mutualisant leurs moyens humains, et ont de surcroît un nombre d'adhérents communs des plus actifs. Outre ces points communs, les deux associations, qui sont de niveau régional, adhèrent à l'Union départementale des associations de combattants de la Corse du Sud (UDAC/2A). A travers la nouvelle « Convention d'amitié et de partenariat », la seule et grande nouveauté réside dans le fait que les moyens matériels de l'amicale des anciens du Train et de la logistique, sont mis à la disposition de la Fédération pour l'impression de son journal trimestriel. En contre partie, la Fédération - qui participe au financement - met bénévolement le journal à la disposition des adhérents de l'Amicale des anciens du Train et de la logistique. Au-delà de cette mutualisation des moyens matériels, la convention est également, et surtout, une réponse à l'érosion naturelle et biologique des effectifs du monde combattant qui frappe la Fédération et qui va, inéluctablement, conduire à son extinction....faute de combattants au sens propre du mot !

Dans l'immédiat, l'amicale d'Arme au dynamisme reconnu à la Maison du Combattant, et l'association patriotique ancrée dans les valeurs morales propres aux générations du feu, vont poursuivre leur collaboration dans le cadre des activités relevant de la transmission de l'histoire et de la mémoire combattante. Ainsi, tout en préservant leurs différences, l'une et l'autre s'engagent, plus que jamais, à promouvoir le souvenir de celles et ceux qui ont servi leur pays, souvent jusqu'au sacrifice suprême.

Chères adhérentes et adhérents, merci pour votre fidélité et votre soutien à cette cause commune, laquelle prend un nouvel essor en ce début d'année 2023. Bonne lecture de ce 230^{ème} numéro de votre journal « Combattants Corses ».

Albert DEFRANCHI,
Président de l'Amicale régionale
des anciens du Train et de la logistique.

Raoul PIOLI,
Président de la Fédération régionale des
anciens combattants de 1939-45,
d'Indochine, d'Algérie et des Opex.

Il va de soi que ce journal vous est adressé à titre
strictement personnel et n'a pas vocation à être transféré
à vos connaissances.

COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération Régionale des Anciens Combattants 1939-1945,
T.O.E, A.F.N, OPEX, et Victimes de guerre de la Corse

Section Régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de guerre
1, rue Brissac - 75004 PARIS



Siège : Maison du Combattant -1, Bd Sampiero - 20000 Ajaccio - Tél . 06.70.42.42.41.
Courriel: fac.corse@laposte.net - Compte bancaire: Société générale n° 00037284771

63^{ème} Année - N°230

2^{ème} trimestre 2023



Fondateur : Jean FABIANI

Directeur de la publication,
responsable de rédaction et
de la publication depuis
2017:

Raoul PIOLI

Sommaire :

Page 1 :

- Editorial du président,
- Quatre définitions importantes à connaître,
- Nouvelles adhésions.

Page 2 :

- Symbolique du logo de la Fédération.
- Suite des quatre définitions importantes, et informations pour les anciens combattants..

Page 3 :

- L'a canne du général Leclerc.

Page 4 :

- Les combattants proposés pour le baptême des nouvelles rues d'Ajaccio.

Pages 5 :

- Décès de M Cariou .

Page 6 :

- Décès de M. Joubert.

Page 7 :

- Libre opinion sur l'Algérie.

Page 8 :

- Suite de la libre opinion sur l'Algérie.

Commission paritaire
n° 272 D 73 AC

EDITORIAL DU PRESIDENT



Chères adhérentes et chers adhérents,

En ce début d'avril 2023, je prends « la plume » après notre assemblée générale du 28 janvier dernier, pour rappeler que notre association, créée en 1960 (mais déclarée à la Préfecture d'Ajaccio le 11 mars 1961) totalise 63 années d'existence et fête donc ses « noces de lilas ». Le lilas, cette plante envahissante et très parfumée, fleurit en avril-juin et marque le renouveau de la nature. Ce renouveau, que l'on espérait serein, s'annonce plein d'orages qui pourraient bien gronder un jour : l'Ukraine, les ballons chinois, l'Arménie, Taïwan, le terrorisme djihadiste, les crises diverses liées à l'énergie, l'inflation, les retraites..... La liste est longue et l'on ne sait de quoi demain sera fait. Malgré ce diagnostic préoccupant, la vie de la Fédération continue et il convient de regarder vers l'avant.

Comme vous l'avez lu dans la lettre commune destinée aux Anciens du Train et aux membres de la Fédération - annexée au présent numéro de « Combattants Corses » - notre journal touche désormais un public bien plus large et surtout plus jeune. De ce fait, s'il favorise l'entretien du lien social entre adhérents des deux entités, il contribue aussi et concrètement, à porter la « bonne parole » à des lectrices et lecteurs partageant nos valeurs, sans avoir porté les armes de la France sur des théâtres d'opérations. Par ailleurs, il s'inscrit parfaitement dans le cadre prévu par l'ONACVG pour assurer, d'une part la pérennité des « générations du feu » tant qu'il sera possible, et d'autre part favoriser la promotion et la transmission des valeurs mémorielles propres au monde combattant.

En annexe de ce numéro, vous trouverez le compte rendu de notre assemblée générale ainsi que les raisons qui ont présidé à la signature d'une « Convention d'amitié et de partenariat » avec nos fidèles compagnons de route du Train et de la logistique.

Enfin et pour conclure, cinq nouvelles adhésions, dont deux suscitées par notre ami Gaëtan Ferrandez, sont venues mettre un peu de baume au cœur à notre Fédération.

Chers amies et chers amis, il me reste à vous dire bonne lecture.....et rendez-vous au prochain numéro en juillet !

Raoul Pioli

Quatre définitions importantes à ne jamais oublier :

Après la fin de la deuxième guerre mondiale, le tribunal de Nuremberg, siégeant entre octobre 1945 et novembre 1946, a défini certaines notions qu'il me semble intéressant de rappeler :

-Tout d'abord le **crime contre la paix**, comme étant « la direction, la préparation, le déclenchement ou la poursuite d'une guerre d'agression »

(Suite page 2)

Nouvelles adhésions: Madame SHILLER Françoise, veuve d'ancien combattant, résidant à Salice (2A), messieurs BESLAY David d'Ajaccio, PIRSON Claude de Salice (2A), MARCHIANI Félix de Toulon (83), HOSPITAL Guy de Richelieu (37), nous ont rejoints en janvier dernier.

Bienvenue à la Fédération et merci pour le soutien apporté à la cause du monde combattant insulaire. « L'union fait la force et la solidarité la renforce. ».



Suite de la page 1

Ensuite le **crime de guerre** qui vise « l'assassinat et les mauvais traitements des populations civiles ou des prisonniers militaires, la déportation des populations civiles, l'exécution d'otages, le pillage de biens, la dévastation, la destruction de villes ou villages sans motifs »

-Puis, le **crime contre l'humanité** que constitue « l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre toutes les populations civiles, avant ou pendant la guerre... »

- Enfin, le **crime de génocide**, défini en décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, qui concerne « les actes commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux...tel le transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre groupe ». R.P.



Quelle est la symbolique du logo de l'Union Fédérale ?

Pour répondre à de multiples interrogations formulées auprès du président de la Fédération de Corse, voici la symbolique du logo national :

« Le casque Adrian rappelle la Grande Guerre et le faisceau des licteurs la République romaine. Quant aux deux coqs, ils figurent à Versailles dans la galerie des glaces, sculptés en haut de chapiteaux où ils représentent « le coq gaulois » devenu symbole de la France. Ainsi, l'insigne est bien français, car il conjugue la Royauté et la République ». Notons que certains amis de l'Union Fédérale avaient souhaité, sans succès, que la tête des coqs soit tournée vers l'extérieur pour montrer l'intention de s'ouvrir à ceux qui sympathisent avec les idées de l'Union Fédérale.

L'insigne apparaît sous sa première forme, dans un Bulletin de l'Union Fédérale du 10 décembre 1920. Plus tard il sera modifié vers 1930, puis en 1931 où le casque Adrian a remplacé le ruban et l'étoile pourpre de l'insigne des blessés de guerre.

En Corse, dans les années 2015-2016 sous la présidence de Jean Fabiani, c'est à l'initiative de Georges Vallod que la Fédération a surchargé le casque Adrian avec le dessin de l'île et une tête de Maure incrustée. R.P.

INFORMATIONS POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

Dernières nouvelles concernant le monde combattant

1 – Deux nouveaux diplômes concernant les porte-drapeaux ont été créés. Comme l'indique le Journal officiel du 1er décembre 2022, le diplôme d'honneur de porte-drapeau est attribué pour **40 ou 50 ans** de services, alors que cela n'était possible que jusqu'à 30 ans actuellement.

2 - Le terme « **anciens combattants** », considéré comme péjoratif par les jeunes générations, a été supprimé dans l'intitulé de « l'Office national des **anciens combattants** et des victimes de guerre » qui, depuis le 1er janvier 2023, devient « l'Office national **des combattants** et des victimes de guerre » (ONaCVG). « Combattants Corses » l'avait déjà évoqué dès que la décision ministérielle avait été prise en janvier 2022. L'ONaCVG s'est doté du nouveau logo ci-contre à droite.



3 - L'appellation « **veuve de guerre** » disparaît au profit de « **conjoint ou partenaire survivant** ». Ce, parce que dans « veuve » il est sous-entendu « épouse dont le mari est décédé ». Or, comme le PACS s'est parfois substitué au mariage pour beaucoup de personnes, et que le PACS confère souvent les mêmes avantages que le mariage, il y a lieu de dire « **conjoint ou partenaire survivant** ». Ce qui confère les mêmes droits aux mariés comme aux pacsés.



Projet de loi de finances 2023



½ part fiscale pour les veuves et veufs

Demi-part supplémentaire sur le revenu imposable des anciens combattants et de leurs conjoints survivants.

En vertu de l'article 195 du code général des impôts, modifié suite à la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 (art. 8), **peuvent prétendre à une demi-part supplémentaire sur le revenu imposable :**

1 - les contribuables âgés de plus de 74 ans et titulaires de la carte du combattant, ou d'une **pension militaire d'invalidité** au taux de **40% et plus**.

2 - cette disposition est également applicable **aux conjoints survivants âgés de plus de 74 ans**, d'anciens combattants, titulaires de la carte du combattant, et ce quel que soit l'âge de leur décès.

Les dispositions figurant ci-dessus, entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2023.



Notre ami et très fidèle adhérent Roger Muglioni, lieutenant-colonel (h) spécialisé en matière de lutte anti-aérienne dans une vie antérieure, a des lectures bien variées. Très attaché au 453° groupe d'artillerie anti-aérienne légère devenu 53° RA, à l'époque en garnison à Mulheim en Allemagne, il est membre de l'amicale des anciens de ces deux unités et reçoit, régulièrement, la revue qu'elles éditent. C'est ainsi qu'à la lecture du dernier numéro du journal « Le son du Bofors » de décembre 2022, il a découvert un article fort intéressant qui nous donne un éclairage sur la célèbre « canne du général Leclerc » ainsi que sur son « cheval maudit ». Après en avoir fait part à la rédaction de « Combattants Corses », c'est avec grand plaisir que l'article sera publié en deux parties, dans le présent numéro et dans celui du quatrième trimestre de l'année en cours. Ce, avec bien entendu l'aimable autorisation de l'auteur, en la personne du **général de division (2S) Philippe Sommaire, commandeur de la Légion d'honneur**, à qui nous adressons toute notre respectueuse gratitude

Nota : La revue « Le son du Bofors » fait mémoire au canon Bofors de 40 mm, d'origine suédoise, qui est le plus célèbre et le plus connu des canons anti-aériens de la seconde guerre mondiale, et même bien après. Extrêmement efficace, il fut produit dans d'énormes quantités et équipe encore certains pays. Bénéficiant de nombreuses améliorations, « le 40 Bofors » est resté en service dans l'artillerie française, jusque dans les années 1990.

Raoul Pioli

La canne du général Leclerc

« Qui ne s'est pas posé un jour la question de savoir pourquoi le général Leclerc, pourtant jeune et apparemment en bonne forme physique, ne se séparait pas à l'âge de quarante ans de sa fameuse canne, visible sur chacune des photos de son épopée,

que ce soit en visitant ses hommes au combat, ou en passant l'inspection des troupes en des lieux célèbres, comme à Koufra, Paris, Strasbourg ou Berchtesgaden ? Était-ce bien un objet réellement destiné à le soulager d'une éventuelle blessure, et infligée dans quelle condition ? Cet article apporte une réponse qui ne se limite pourtant à ce seul objet dont le récit de l'origine est sans doute apocryphe mais contribue assurément à embellir la légende qui entoure le personnage. Puisqu'il est également question d'un cheval dans le titre, le lecteur comprendra dès lors la relation de cause à effet : l'usage de la canne résulte bien d'un accident équestre.



Né le 22 novembre 1902 à Benoît-Saint-Léonard, petit village de la Somme entre Amiens et Abbeville, le jeune Philippe de Hauteclocque avait entre douze et seize ans durant la Première Guerre mondiale. À l'instar d'autres adolescents de son âge, il se rendait régulièrement pendant les vacances dans un hôpital militaire de l'arrière pour visiter les blessés. C'est ainsi qu'il se serait lié d'amitié avec un soldat atteint à la jambe et se déplaçant à l'aide d'une canne. Malheureusement, loin de s'améliorer, sa situation n'aurait fait qu'empirer jusqu'au moment où, sur le point d'être évacué, il aurait confié sa canne en souvenir à son jeune visiteur. Ce qui est sûr, c'est qu'elle se trouve aujourd'hui à Strasbourg, sous vitrine, dans le hall d'accueil du palais du général gouverneur militaire.

À vrai dire, d'autres versions circulent quant à son origine, sans réellement plus d'authenticité, mais après tout, reconnaissons que celle-ci est bien belle et mérite que l'on s'y tienne !

Jeune officier de cavalerie, très bien noté, le lieutenant de Hauteclocque est affecté en 1931 à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr, comme instructeur des élèves officiers et il y restera jusqu'en 1934. Comme tout officier, et plus particulièrement de cavalerie, un cheval de monte militaire lui est affecté, du nom de "IRIS XVI", un alezan entier, doté comme souvent d'un caractère fougueux et imprévisible. Le lieutenant de Hauteclocque, disons maintenant Leclerc, s'en est accommodé ce qui n'empêcha pas la monture de lui jouer un très mauvais tour, en le désarçonnant violemment et en retombant lourdement sur son cavalier, lui brisant le tibia. Leclerc ne lui en tint pas rigueur et continua à le monter, mais conservant quelques séquelles de l'accident, il s'appuya désormais sur la légendaire canne qu'il aurait pieusement conservée.

En fait, et ceci semble avéré, il s'en serait pourtant passé, un certain 28 novembre 1947, lors du vol qui le conduisait à Colomb Bechar et qui s'acheva tragiquement le long de la voie ferrée... »

Général de division (2S) Philippe Sommaire



Le briquet a été inventé avant les allumettes !

Le premier briquet a été inventé en 1823, par un chimiste allemand du nom de **Johann Wolfgang Döbereiner**. C'était une sorte de cartouche remplie avec de l'hydrogène et déclenchée par un catalyseur de platine. Cependant, les **allumettes** que nous connaissons aujourd'hui et qui produisent une flamme par frottement, sont apparues en 1827 lorsqu'un chimiste britannique du nom de **John Walker** a créé une combinaison de sulfure d'antimoine, de chlorate de potassium, de la gomme et de l'amidon. La première **boîte à allumettes** a été produite en 1832.

« Quand il y a une catastrophe, si on évacue les femmes et les enfants d'abord, c'est juste pour pouvoir réfléchir à une solution en silence »
(Winston Churchill)



Baptême de nouvelles rues à Ajaccio: la Fédération s'invite !

Depuis la nuit des temps, l'empreinte des hommes de guerre a toujours marqué leurs semblables. C'est pourquoi, beaucoup de cités ont tenu à graver les noms des plus héroïques d'entre eux dans la mémoire collective. La ville d'Ajaccio, patrie de celui qui « est né sur une île pour aller mourir sur une autre qu'il n'avait pas choisie » (selon Château Briand) l'a compris il y a fort longtemps.

Le 19 octobre 2022, un article publié dans le quotidien local « Corse-matin », faisait état d'un nombre important de nouvelles rues, places ou squares à inaugurer. En clair, la municipalité lançait une consultation de la population inédite en la matière.

La Fédération 39-45 a proposé, sous couvert de l'ONACVG/2A - qui a émis un avis particulièrement favorable et appuyé - les noms de quatre héroïques combattants insulaires et celui

d'un ecclésiastique exceptionnel. Tous les cinq, ajacciens d'adoption et de cœur, sont particulièrement dignes d'accéder à la postérité dans la cité Impériale. Leurs éminents parcours respectifs, à nuls autres pareils sur la place d'Ajaccio, et leur notoriété qui dépasse les limites de l'île en ayant été reconnue au plus haut sommet de l'Etat, militent incontestablement et objectivement en leur faveur. Une réunion d'élus, au sein de la Commission compétente mise sur pied par la municipalité, statuera sur les choix retenus dans les mois à venir. Voici, par ordre alphabétique, les noms des candidats proposés le 15 décembre 2022 :

- l'aumônier militaire catholique et écrivain **François Casta** (1919-2011), Grand-croix de la Légion d'honneur, 11 fois cité sur le champ de bataille, ajaccien de 1965 à 2006, dignitaire de la République en 1995 et en 2003,
- le général **Jacques Muzi** (1930-2009), Grand-officier de la Légion d'honneur, 7 fois cité sur le champ de bataille, ajaccien de 1979 jusqu'à son décès, dignitaire de la République depuis 1994,
- le lieutenant-colonel **Paul Rognoni** (1910-1998), Grand-officier de la Légion d'Honneur, 12 fois cité sur le champ de bataille, ajaccien de 1962 jusqu'à son décès, dignitaire de la République depuis 1986,
- le capitaine **François Scarbonchi** (1923-2022), Commandeur de la Légion d'honneur, 6 fois cité sur le champ de bataille, authentique « fils de la rue Fesch et du Lycée Fesch » ayant refusé la constitution d'un dossier afin d'être élevé à la dignité,
- le colonel **Dominique Taddei** (1919-2003), Grand-officier de la Légion d'honneur, 14 fois cité sur le champ de bataille, ajaccien de 1964 jusqu'à son décès, héros incontestable et incontesté, dignitaire de la République depuis 1995,

LCL (h) Raoul Pioli, président de la Fédération et de la Commission mémoire départementale.

NDLR : Le fait d'avoir été honoré au plus haut sommet de l'Etat, dans le premier ordre national, se doit d'être un critère déterminant dans le choix qu'aura à effectuer la municipalité. Ce n'est ni le hasard, ni les complicités partisans ou idéologiques, qui ont conduit la République à rendre hommage aux cinq éminentes personnalités insulaires, proposées par la Fédération à la ville Ajaccio en vue de graver leurs mémoires pour la postérité.

Les « dignitaires de la République » sont des personnes ayant reçu un titre d'importance, ou un rang qui leur confère respect et considération. Ils (ou elles) ont droit à des obsèques avec honneurs militaires et hommage officiel de l'Etat. C'est le cas des Grands-croix de la Légion d'honneur (au nombre total d'environ 75 en vie actuellement) et des Grands-officiers de la Légion d'honneur (au nombre total d'environ 250 en vie). Nos compatriotes « dignitaires » sont donc suffisamment prestigieux, et inégalables à Ajaccio pour recevoir l'hommage de la population locale et même insulaire. Tous ont vu un représentant officiel de l'Etat, de la Collectivité de Corse et de la ville d'Ajaccio assister à leurs obsèques.

Enfin, les cinq candidats ne sont pas des combattants de la dernière heure et, surtout, ne répondent à aucune idéologie. Au contraire, guidés par un idéal commun, agissant par conviction personnelle toujours désintéressée, ils incarnent en chair et en os l'Histoire de la France, et indirectement celle de la Corse dont ils sont les fils. Toutes leurs nombreuses actions d'éclat ont été reconnues et exaltées, en temps et en heure, par leurs chefs directs sur le champ de bataille. Elles ne relèvent pas de ces incantations laudatives post-mortem sans preuves officielles, ni d'actes de citoyens isolés, révélés longtemps après leur décès sans avoir été authentifiés par les instances qualifiées du moment.

R.P.



« Bien faire et laisser braire »

Créée le 16 août 1947 à Quang-Yen au Tonkin, la **555^e Compagnie muletière** appartient à l'arme du Train. Pendant 7 ans, elle a participé à toutes les opérations qui sont déroulées sur ce territoire. A la fin des hostilités, elle est regroupée à Saïgon et dissoute le 1er octobre 1954. Citée à trois reprises, son fanion porte la croix de guerre des TOE avec une palme, une étoile de vermeil et une étoile d'argent. Sa devise « **Bien faire et laisser braire** », gravée dans un fer à cheval sur l'insigne, est particulièrement adaptée. A sa dissolution, la 555^e Cie muletière avait parcouru 1 104 000 km et transporté plus de 10 000 tonnes de vivres, de matériaux et de munitions.

Le mulet, qui est le croisement d'un âne et d'une jument, est plus sobre et plus résistant que le cheval. Il est apprécié pour sa force, sa frugalité, sa patience et sa longévité. Animal silencieux, il marche sur tous les terrains, par tous temps, de jour comme de nuit, à une allure de 5 km/h. Selon la taille du mulet et selon la difficulté ou la longueur des étapes, la charge transportée varie entre 100 et 120 kg, y compris le bât d'un poids de 40 kg pour le modèle réglementaire français, adopté en 1880 et utilisé..... jusqu'en 1975 ! R.P.

Décès de monsieur Jean René Cariou (1934 - 2023)

Ingénieur agronome honoraire,
Capitaine de réserve, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de la valeur militaire.

Jean René Cariou est né le 21 juillet 1934 à Lorient au sein d'une famille aux forts sentiments patriotiques : son oncle, l'abbé Pierre Cariou, grand résistant breton, arrêté et torturé puis déporté, officier de la Légion d'honneur, ancien aumônier de la Marine Nationale, le marquera pour toute la vie. A tel point que bien plus tard, en novembre 2020, c'est auprès de lui qu'il se rendra en



3° Spahis algériens

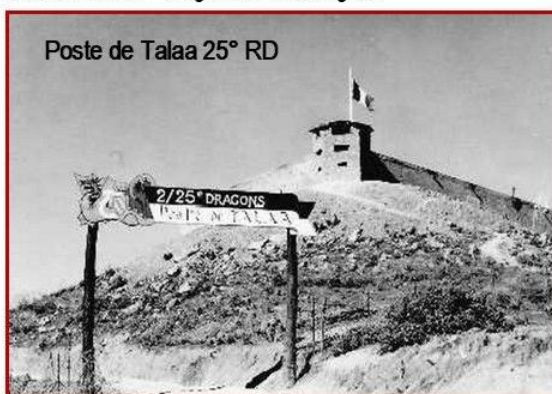
Bretagne pour recevoir, de ses mains, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Après le baccalauréat, Jean René CARIOU entreprend, des études supérieures pour devenir ingénieur agronome.

Au moment du service militaire, il se porte volontaire pour suivre le peloton des élèves officiers de réserve. Incorporé le 4 novembre 1959 à l'Ecole d'Application de l'Arme Blindée et Cavalerie à Saumur, il en sort aspirant avec un excellent classement. Ce qui lui permet de choisir le 3° Régiment de spahis algériens, en garnison à Pforzheim en Allemagne. Nommé sous-lieutenant le 16 octobre 1960, il est désigné pour servir en Algérie. Affecté au 25° Régiment de dragons



25° Dragons

dans l'Ouest algérois, il est aussitôt désigné comme chef du petit poste de Talaa. Seul à la tête de ses hommes, il assumera cette rude et exigeante responsabilité en milieu hostile, le jour comme la nuit. Le 1er février 1961, sa mission accomplie, il est alors affecté à l'Etat-major du secteur de Duperré, à l'ouest de Miliana et d'Affreville. Participant à plusieurs engagements opérationnels, notamment les 8 et 23 mars 1961, puis le 3 juin suivant, il a l'occasion de s'y distinguer. Son action personnelle, déterminante, permet de mettre hors de combat 14 rebelles et la récupération de 8 armes. Pour un jeune sous-lieutenant du contingent, il s'agit là d'un beau palmarès qui donnera lieu à l'attribution de la Croix de la valeur militaire, accompagnée d'une élogieuse citation à l'ordre du régiment, soulignant ses qualités de calme et de sang froid au combat. De retour en métropole, il est rayé des contrôles de l'armée active le 25 février 1962, et est volontaire pour servir dans la Réserve, où il accèdera au grade de capitaine le 1er octobre 1974 à Ajaccio.



Arrivé en Corse en 1967, parallèlement à ses activités professionnelles d'ingénieur agronome à la Chambre d'agriculture d'Ajaccio et à ses responsabilités familiales, son sens du devoir l'amène auprès du monde combattant local. Non pas en sympathisant, mais pour y assumer bénévolement, et activement, diverses responsabilités associatives. Bien intégré, Jean René Cariou sera aussi présent et fidèle aux diverses cérémonies patriotiques, tant que sa santé le permettra. La mémoire orale de ceux l'ont connu, retient qu'il avait à cœur les valeurs du monde combattant, milieu où il retrouvait l'ambiance de sa jeunesse sous l'uniforme. A la Maison du combattant d'Ajaccio, son souvenir est encore vivace et bien ancré dans les mémoires.

Fidèle à ses convictions, son engagement au service des armes de la France, puis au sein de la société civile, et enfin auprès du monde combattant a été total et incontestable. En témoignent le grade de capitaine de réserve, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, la croix de la valeur militaire, la médaille des blessés de guerre, la médaille d'officier du mérite agricole et bien d'autres décorations militaires. De sa personnalité, outre le courage et l'ardeur au combat, on retiendra son grand amour de la nature insulaire, sa détermination et sa force de caractère dans la vie quotidienne, sans compter l'enthousiasme avec lequel il a toujours mené toute son existence.

Pour tous ses amis, il laisse le souvenir d'un homme bon, d'un homme loyal, d'un homme généreux. Décédé le 23 janvier 2023 à Ajaccio, ses compagnons d'armes de la Légion d'honneur, des Décorés au péril de leur vie, de la Fédération des anciens combattants de 1939-45, d'Indochine et d'Algérie, trois associations où il militait avec fidélité, lui ont rendu un ultime adieu le 26 janvier, lors de la levée du corps à l'espace funéraire Picchetti.

En ces tristes et douloureuses circonstances, le monde combattant d'Ajaccio s'incline et présente à madame Cariou, à ses trois enfants avec leurs conjoints, ainsi qu'à ses quatre petits enfants ses condoléances les plus attristées.

Etaient présents : M. Jacques Vergellati, directeur de l'ONaCVG de la Corse du Sud qui prendra la parole pour lui rendre un vibrant hommage, le lieutenant-colonel à la retraite Raoul Pioli, président de la Commission mémoire départementale, qui retracera son parcours pendant la guerre d'Algérie, le drapeau de la Légion d'honneur porté par le lieutenant-colonel à la retraite Roger Muglioni, chevalier de la Légion d'honneur, ainsi que le drapeau de la Fédération des anciens combattants de 1939-45, d'Indochine et d'Algérie porté par Jean-Thomas Paoli, Médaille militaire. Les présidents de la Société des membres de la Légion d'honneur et des Décorés au péril de leur vie, empêchés pour raisons de santé, s'étaient fait représenter par les deux officiers cités plus haut.

LCL (h) Raoul Pioli.



Décès de monsieur Christian Joubert (1939-2022),
 directeur régional honoraire de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) de la Corse,
vice président de la Fédération régionale des anciens combattants de la Corse.

« Cher Christian, mais aussi, eu égard à ton grade dans la Réserve, mon commandant » ! Ainsi commençait l'éloge funèbre de notre regretté camarade et ami Christian Joubert, vice-président depuis plus de 25 ans, de la Fédération de Corse des anciens combattants de 1939-45, d'Indochine, d'Algérie et des opérations extérieures. C'était le 21 décembre 2022 à l'espace funéraire d'Ajaccio, en présence de sa famille et de ses amis, que le monde combattant local et les membres des deux ordres nationaux que sont la Légion d'honneur et l'Ordre national du mérite, avaient tenus à rendre le dernier hommage à celui qui était des leurs depuis fort longtemps.



Né le 17 septembre 1939 dans les Alpes de Haute Provence, fils d'un officier de carrière, il passera sa jeunesse à Boufarik en Algérie. Bachelier, il effectuera son service militaire en 1961 comme sous-lieutenant, chef de section de combat au 9^e Régiment de chasseurs parachutistes opérant sur la frontière algéro-tunisienne. De retour en France après 1962, un grave accident en service commandé l'empêchera d'entreprendre une carrière d'officier d'active par suite d'invalidité physique.



Quittant l'armée en 1970, il se mettra au service des autres et réussira une brillante carrière qui le conduira à accéder à la très haute responsabilité de Directeur régional de l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) de la Corse. Ainsi, le jeune officier parachutiste d'Algérie est devenu une grande et incontournable figure de la société civile insulaire.

Son sens du devoir, doublé par des convictions patriotiques très développées, l'amènera tout naturellement auprès du monde combattant, non pas en sympathisant, mais pour y assumer bénévolement, et activement, diverses responsabilités de premier plan. Toujours présent et fidèle aux cérémonies patriotiques, tant que sa santé le permettra, il aimait venir se ressourcer auprès du monde combattant. Ce monde dont il appréciait les valeurs et où il retrouvait l'ambiance de sa jeunesse sous l'uniforme.



A Ajaccio, ses amis conserveront en mémoire les longues et inoubliables discussions, intenses et passionnées, avec l'homme de conviction qu'il était. On retiendra de lui, son inflexibilité sur deux sujets lui tenant particulièrement à cœur : son amour inébranlable de la France, et son attachement passionnel à cette terre d'Algérie qui lui était si chère, mais qui nous est étrangère depuis 1962.

Son engagement, professionnel et associatif, sera sanctionné par la nomination au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, et au grade de Commandeur dans l'ordre national du mérite. Deux décorations qui viendront compléter celles obtenues pendant la guerre d'Algérie.

A son épouse Marie-Jeanne Joubert, à ses deux enfants ainsi qu'à ses trois petits enfants, le monde combattant ajaccien et la Fédération 39-45 renouvellent leurs condoléances les plus attristées.

Lors de la levée du corps de Christian Joubert à l'espace funéraire Pichetti d'Ajaccio, le monde des anciens combattants locaux était représenté par :

- Monsieur **Jacques Vergellati**, Directeur de l'Office national des anciens combattants de la Corse du Sud, qui prendra la parole pour lui rendre un vibrant hommage.

- Le lieutenant-colonel (h) **Raoul Pioli**, président de la Commission mémoire pour la Corse du Sud et président de la Fédération régionale des anciens combattants de 1939-45, Indochine, d'Algérie et des opérations extérieures, qui prononcera l'éloge funèbre en évoquant son parcours militaire.

- Le lieutenant-colonel (er) **André Flori**, président de la Société des membres de la Légion d'honneur de la Corse du Sud, et le capitaine de frégate (er) **Pierre Berthier**, président de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du mérite de la Corse du Sud.

- Les lieutenants-colonels **Roger Muglioni** (h), porteur du coussin avec les décorations du défunt, et **Albert Defranchi** (er), président régional des anciens du Train de la Corse et secrétaire général de l'UDAC/Corse du Sud.

- Messieurs les porte-drapeaux **Alain Mercuri** pour la Légion d'honneur, **Pierre Cuguru** pour l'Ordre national du mérite, et **Jean-Thomas Paoli** pour la Fédération régionale des anciens combattants de 1939-45, Indochine et Algérie.

LCL (h) Raoul Pioli

D'où vient l'expression « Un vieux de la vieille » ?

La garde impériale de Napoléon 1^{er} était constituée de deux corps, la jeune garde et la vieille garde. Dans la vieille garde, les soldats jouissaient d'un immense prestige. Celui qui faisait de « vieux os » dans la vieille garde, était un soldat d'exception, un type capable de répondre à toutes les situations. D'où l'expression « un vieux de la vieille », immortalisée pour la première fois par Balzac. Merci à notre ami **Xavier Billian** pour cette aimable communication.





Illustration extraite de la revue "Courrier International »

bassadeur de France en Algérie. A la retraite et délié du devoir de réserve, ce diplomate livre une analyse lucide, peut-être prémonitoire, de ce qui pourrait arriver si l'Algérie s'effondrait et si la France, « pays des droits de l'homme », était contrainte d'accueillir tous les algériens fuyant leur pays.

L'article en question est reproduit ci-dessous in extenso. A chacun de l'interpréter en fonction de ses propres convictions.

Raoul Pioli

« L'Algérie s'effondre, entraînera-t-elle la France dans sa chute ? »

LE FIGARO
« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur. » Beaumarchais

Cela fait maintenant trois ans qu'en Algérie Abdelmadjid Tebboune a été élu président de la République. Trois ans et, à Alger, on pose la question d'un deuxième mandat. Quel bilan de cette présidence, quelles leçons en tirer pour la France ? Mon amitié pour l'Algérie comme mon respect pour le peuple algérien m'obligent à rappeler quelques évidences sur la réalité politique, les illusions françaises et les conséquences de celles-ci.

S'il fallait résumer brièvement et brutalement la situation, je dirais que l'« Algérie nouvelle », selon la formule en vogue à Alger, est en train de s'effondrer sous nos yeux et qu'elle entraîne la France dans sa chute, sans doute plus fortement et subtilement que le drame algérien n'avait fait chuter, en 1958, la IV^e République.

La réalité algérienne n'est en effet pas celle qu'on nous décrit : le régime corrompu de Bouteflika est tombé en 2019, et, après des soubresauts, comme dans toute révolution, l'Algérie issue du « Hirak béni » serait, nous dit-on, progrès, stabilité et démocratie.

Or tous les observateurs objectifs constatent que depuis 2020, après peut-être quelques semaines d'espoir, le régime a montré son vrai visage : celui d'un système militaire (formé, on l'oublie, aux méthodes de l'ex-URSS), brutal, tapi dans l'ombre d'un pouvoir civil, sans doute autant affairiste que celui qu'il a chassé, obsédé par le maintien de ses privilèges et de sa rente, indifférent aux difficultés du peuple algérien. La répression qui s'est abattue sur le pays, répression élaborée et mise en oeuvre par une armée qui ne cesse de glorifier les combats contre la France, « ennemi éternel », a fini par avoir raison des espoirs mis un temps dans le Hirak pour une démocratisation du pays. Sont aujourd'hui dans les prisons algériennes non seulement les politiques, fonctionnaires et militaires liés à l'ancien régime – et auxquels l'Armée nationale populaire doit son statut actuel –, mais aussi les journalistes qui ont eu le tort d'écrire des articles hostiles ou réservés sur le régime, et ceux qui, naïvement, ont posté sur les réseaux sociaux un jugement ou une opinion dissi-

dente. Le Covid, dès mars 2020, avait permis à l'armée de commencer le nettoyage politique ; les circonstances internationales, la guerre en Ukraine lui ont permis de mettre définitivement le pays au pas.

On n'a pas idée en France de ce qu'était la presse algérienne, résistante pendant la guerre civile, martyrisée par les islamistes, ironique, critique et sardonique sous Bouteflika, souvent audacieuse dans son jugement. Aujourd'hui, elle est muselée, les journalistes arrêtés ou privés de leur passeport, les journaux comme *Liberté* fermés, *El Watan* mis sous tutelle et, fin décembre, alors que les chancelleries occidentales réveillaient, c'est le dernier carré, *Radio M.* et le site Maghreb émergent qui sont interdits, tandis que leur directeur, Ihsane el-Kadi, était arrêté dans la nuit. Samedi 7 janvier, c'était au tour du site AlgériePart d'être accusé de recevoir des fonds de l'étranger pour diffuser des fake news afin de « déstabiliser le pays ». Des associations comme Caritas, fondé par l'Église catholique avant 1962, sont dissoutes, d'autres accusées de recevoir des fonds de l'étranger.

L'étranger, c'est-à-dire la France. Le discours antifrançais qui, sous Bouteflika était opportuniste et parfois maladroit, est aujourd'hui la matrice du système. La force de ce régime est de faire croire au monde que l'Algérie n'est peut-être pas une démocratie à l'occidentale, mais qu'elle s'achemine, selon ses moyens propres, vers un système un peu autoritaire, gentiment policier, mais sans jamais être une dictature. Mais le génie de ce système est surtout d'avoir fait avaler cette fable à ceux qui sont censés les mieux connaître, les Français. Nous croyons connaître l'Algérie parce que nous l'avons colonisée, mais l'Algérie nous connaît et nous possède bien davantage. 2023 sera, après les voyages officiels de l'année dernière, le temps de l'euphorie, avec, à la clef, une visite d'État du président algérien ; mais soyons sans illusion, à l'aube d'une élection présidentielle algérienne, 2024 verra inéluctablement une nouvelle crise, tant le discours antifrançais est le levain d'une (*Voir la suite page 8*)

(Suite de la page 7)

campagne électorale réussie.

Par confort ou opportunisme, mais surtout par aveuglement, à Paris, nous fermons les yeux sur la réalité algérienne ; nous faisons mine de croire que le pouvoir algérien est légitime à défaut d'être démocratique, que le discours antifrçais est un mal nécessaire mais transitoire, que la démocratie est un apprentissage qui prend du temps.

Notre aveuglement est une erreur historique : croire à Paris qu'en allant à Alger, en cédant aux Algériens sur les dossiers qui leur sont chers, mémoire et visas, nous les gagnerons à notre cause et les amènerons vers plus de coopération est un leurre. Les militaires qui dirigent le pays n'ont pour leur part ni état d'âme ni scrupules quand il s'agit de la France : là où nous voyons un discours rationnel et des arguments cartésiens, eux voient inconsistance, naïveté, méconnaissance du système, et pour tout dire angélisme. J'imagine les regards échangés lorsque, après le départ de nos dirigeants, conférence de presse expédiée et communiqué signé, ils reviennent à leurs occupations avec le sentiment d'avoir, une nouvelle fois, embobiné leur partenaire par un discours culpabilisateur.

Je dois ici rendre hommage au président de la République, qui, en octobre 2021, avait tenu des propos percutants alors rapportés par le journal *Le Monde* : « une histoire officielle réécrite par Alger construite sur la haine de la France », « la rente mémorielle », « un système politico-militaire fatigué » : il avait alors fait preuve d'une lucidité qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait affichée. Mais pourquoi diable, quelques semaines plus tard, se précipiter à Alger et tenir aux Algériens les phrases qu'ils attendaient sur mémoire et immigration ? Pourquoi diable envoyer dans la foulée le premier ministre flanqué de quinze ministres qui, pour s'occuper, ont visité le cimetière chrétien déjà parcouru par le président et le Lycée français ? Pourquoi ne pas s'en tenir

à une ligne de fermeté, la seule que l'Algérie comprenne, le rapport de force, plutôt que l'angélisme. Tout ceci serait simplement triste si les conséquences de cette sinuosité politique n'impactaient pas la France : l'Algérie va mal, beaucoup plus mal que les observateurs ou les rares journalistes autorisés le pensent ; 45 millions d'Algériens n'ont qu'une obsession : partir et fuir. Partir où, si ce n'est en France, où chaque Algérien a de la famille ? On ne compte plus aujourd'hui ceux qui demandent un visa dans le seul but de ne faire qu'un aller simple, c'est-à-dire de rester d'une façon ou d'une autre en France avec l'espoir d'être un jour régularisé. Les choix désastreux de 1962, la crise économique, la corruption née de la rente pétrolière, le découragement non seulement des élites des grandes villes du Nord, mais aussi du peuple des campagnes et de l'Algérie profonde, découragement stimulé par la générosité de la France, font qu'à ce rythme-là peu de gens resteront en Algérie. Le prix de notre aveuglement ou de nos compromissions s'appellera donc immigration massive, sans rapport avec ce qu'elle est aujourd'hui, islamisme conquérant, ghettoïsation de nos banlieues, repentance mémorielle.

La France fait face à un double paradoxe : d'une part celui de l'alliance, autrefois contre nature, entre une armée antifrçaise et des islamistes qui nous détestent, les deux ayant en commun la haine de la France et la ferme volonté d'éradiquer les survivances linguistiques ou culturelles de la colonisation tout en nous faisant payer, par l'émigration et les excuses, le prix de notre passé colonial ; le second paradoxe est celui, soixante ans après l'indépendance algérienne, de traîner toujours et encore le problème algérien auquel précisément les accords d'Evian devaient mettre fin. L'Algérie, en ce sens, a gagné le combat contre l'ancien colonisateur : elle reste un problème pour la France, elle s'effondre, mais risque d'entraîner Paris dans sa chute. La IVe République est morte à Alger, la Ve succombera-t-elle à cause d'Alger ?

Xavier Driencourt



* **Xavier Driencourt** est diplomate. Ancien directeur général de l'administration du Quai d'Orsay, chef de l'Inspection générale des affaires étrangères, il a été ambassadeur de France à Alger à deux reprises, entre 2008 et 2012, puis entre 2017 et 2020. Il a publié un livre retraçant son expérience : « L'Enigme algérienne. Chroniques d'une ambassade à Alger » (Éditions de l'Observatoire, 2022). « 45 millions d'Algériens n'ont qu'une obsession, partir et fuir. Partir où, si ce n'est en France où chaque Algérien a de la famille ?



Le célèbre jeu Scrabble interdit 400 mots de la langue française, jugés offensants ou constituant une incitation à la haine et à la discrimination.

Pour les joueurs de Scrabble, ce sont de nouvelles règles qui sont désormais mises en place **avec la suppression de 400 mots de la langue française, qui figurent dans le dictionnaire**, jugés discriminatoires ou offensants. Cela fait suite à une décision du fabricant américain de la célèbre boîte de jeu.

Les jouets « Mattel France » ont ainsi annoncé vouloir retirer les mots comme "Poufiassse", "Tarlouze", "Travelo", "Boche", "Gogole", « Nègre », « Bite », « Schleu », « Bamboula », « Jésuite », « Youpin », « Chintok » et d'autres.

..... Sur France 3, le président du comité Côte d'Azur, Patrick Mériaux ne cache pas sa perplexité : "Nous avons l'ouvrage de référence, l'officiel du Scrabble qui doit contenir 80 000 mots déjà. Puis s'y ajoutent les flexions et formes conjuguées. On doit alors arriver à 300 000 ». Et d'ajouter : "Le problème, c'est que le Larousse se met au diapason du temps. Des nouveaux mots entrent chaque année dans le dictionnaire, certains d'ailleurs très familiers ou franglais, quand d'autres disparaissent." ... "On s'intéresse peu au sens des mots en fait !", regrette-t-il. "On est un peu partagé. Bien sûr des mots peuvent choquer lorsqu'ils sont offensants, mais nous, durant nos parties, on n'est pas dans cette logique.", a-t-il conclu.

(Source: compilation à partir de divers articles de presse)



Procès verbal illustré de l'assemblée générale du 28 janvier 2023

Fédération régionale des anciens combattants
de 1939-45, d'Indochine, d'Algérie et des Opérations extérieures.

Maison du Combattant - 1, Boulevard Sampiero - 20 000 AJACCIO



C'est à la Maison du combattant d'Ajaccio que s'est tenue, le samedi 28 janvier 2023 à 10 heures, l'assemblée générale de la Fédération régionale des anciens combattants de 1939-45, d'Indochine, d'Algérie et des opérations extérieures. Pour la quatrième année consécutive, et en présence de M. **Mathieu Casanova** président de l'UDAC/Corse du Sud, elle s'est déroulée conjointement avec celle de l'amicale des anciens du Train et de la logistique. Après l'ouverture de la séance et les remerciements d'usage prononcés par **Albert Defranchi**, c'est **Raoul Pioli**, président de la Fédération qui a pris la parole.



Les 4 photos illustrant ce P.V. sont de Danielle Campinchi.

En premier lieu, il a rendu un hommage commun aux 8 adhérents des deux associations (dont 3 veuves) disparus en cours d'année - les regrettés **François Scarbonchi**, madame **Michelle Grisoni**, **François Pistolozi**, **Christian Joubert**, madame **Santoni-Léandri**, **Jean René Cariou** pour la Fédération, puis **Noël Biancamaria**, madame **Césarine Joyeux** et **Jean Pataille** pour les Anciens du Train - et aux 2 morts pour la France lors d'opérations extérieures en 2022.

Ouvrant ensuite l'assemblée générale de la Fédération, il a évoqué et commenté les événements importants susceptibles d'impacter, par ricochet, le monde combattant en 2022 : la guerre en Europe puis les élections présidentielles et législatives.

Enfin, il a rappelé que l'année 2022 a été très faste pour le monde combattant insulaire honoré au niveau national : le **capitaine Bertolini** élevé à la dignité de Grand-croix de la Légion d'honneur et l'**adjudant Santelli** à celle de Grand-officier ; le **colonel Farnocchia** parrain d'une promotion d'officiers, les adjudants chefs **Totti** et **Fabretti**, ainsi que le major **Zaborowski** parrains de promotions de sous-officiers. Il a aussi rappelé que l'héroïque sous-lieutenant **Bouakkaz**, tombé lors des combats de janvier 1944 au Garigliano, a donné son nom à une place de Bonifacio, où il avait servi au sein des tirailleurs tunisiens, et s'était marié avec une jeune femme originaire de la ville.



Cédant la parole au secrétaire général **Jean Claude Gambino**, ce dernier a présenté le compte rendu des activités de 2022 :

Durant l'année écoulée la Fédération a participé à toutes les cérémonies nationales (8 mai, 18 juin, 14 juillet, 25 septembre pour les harkis, 11 novembre) et locales (6 février

hommage au préfet Erignac, 9 septembre libération de la Corse et le 5 décembre au Mémorial des corses tombés en AFN). Elle a déposé 3 gerbes (8 mai, 25 septembre, 5 décembre) et a également participé aux commissions Mémoire et Solidarité du Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation, ainsi qu'aux réunions de ce dernier, organisées à la préfecture lors de la cérémonie de remise des croix du combattant et des prix de la citoyenneté aux écoles de Corse du Sud. Enfin, le 25 juin à Peri et le 22 octobre à la Maison du combattant, les adhérents ont participé aux activités de cohésion communes avec les Anciens du Train et de la Logistique. Un conseil d'administration été réuni le 18 décembre 2022 afin de préparer l'assemblée générale.

Puis, le secrétaire général a fait part des prévisions d'activités pour 2023.

Comme les années écoulées, la Fédération participera aux cérémonies patriotiques et culturelles nationales et locales, ainsi qu'aux activités de cohésion organisées en commun avec l'amicale des anciens du Train et de la logistique. A ce sujet, il suggère de relancer « l'opération méchoui du mois de septembre » qui s'avère être des plus fédératrices pour les adhérents.

Il a ensuite proposé le recrutement d'animateurs pour conduire des activités ludiques au sein de la Maison du combattant, ainsi que l'étude de la possibilité, avec le club de tir, d'attirer de jeunes scolaires afin de les inviter, à terme, à se rapprocher du monde combattant et par la suite, convaincre les meilleurs, ceux qui partagent nos valeurs, à accepter de porter les drapeaux associatifs.

Evoquant les adhérents âgés et les conjoints survivants d'anciens combattants en difficultés face au coût de la vie, il propose qu'un groupe de quelques membres du Conseil d'administration soit mis en place pour les aider à faire des demandes de secours, soit auprès des services sociaux soit auprès de la Commission solidarité de l'ONACVG. Pour ce qui concerne l'impression du journal par l'amicale du Train et de la logistique, les pages étant livrées non agrafées, il sera fait appel au conseil d'administration pour leur pliage ainsi que pour la mise sous enveloppe. Soumises au vote, les prévisions d'activité sont adoptées à l'unanimité.

Enfin, le secrétaire général, ayant fait fonction de trésorier jusqu'en janvier 2023, a présenté le bilan financier de la Fédération :

- Pour l'année 2022, il n'y a aucune facture en instance. Les dépenses engagées s'élèvent à 2310,68 € alors que les recettes ne sont que de 2300,67 €. De ce fait, la Fédération accuse un déficit de 10,01€.

- Pour l'année 2023, les prévisions d'engagement des dépenses sont de 2310 € et les recettes envisagées sont de 2310 €.

Il est à noter qu'au 31 décembre 2022, l'avoir de la Fédération s'élève à 8183,45 €. Soumises au vote, les prévisions budgétaires pour 2023 sont adoptées à l'unanimité. Ayant terminé son exposé, le secrétaire général cède la parole au président.

Ce dernier dresse alors les perspectives pour l'année 2023 :

- Tout d'abord en précisant que la Loi de programmation militaire, déjà élaborée pour 2023-2029, sera présentée au Parlement dès le mois de mars. On y trouve la création d'un groupe de travail dédié à « **la mémoire combattante** », composé d'acteurs relevant des armées, du monde combattant et de l'éducation nationale. Ce groupe a pour mission de travailler sur 3 grands axes pour : **définir une politique publique des commémorations et des cérémonies patriotiques** plus attractives pour la jeunesse, **mobiliser tous les établissements culturels**, pour assurer à la fois, la préservation et à la transmission de la mémoire nationale, comme le renforcement du lien Armées-Nation, et **poursuivre le travail de reconnaissance envers les anciens combattants**.

L'Union Fédérale nationale, à laquelle est rattachée la Fédération de Corse, apportera sa contribution en veillant à ce que les valeurs principales qu'elle défend, soient bien entendues. Le président a alors rappelé les droits acquis « par le sang » aux anciens combattants : La « **retraite du combattant** », les **pensions militaires d'invalidité**, la **½ part fiscale** à partir de 65 ans pour les anciens combattants, et la transmission de cette ½ part au conjoint survivant dès qu'il aura atteint 74 ans, ce quel que soit l'âge du décès du titulaire de la carte du combattant, et enfin la **rente mutualiste**, qui est un plan épargne retraite spécifique aux militaires.

- Ensuite, il a évoqué l'année mémorielle 2023, en donnant communication des six commémorations nationales retenues :

- Le 80° anniversaire de la création du CNR (Conseil national de la résistance) le 27 mai 1943.
- Le 80° anniversaire de la mort de Jean Moulin, décédé sous la torture le 8 juillet 1943.
- Le 80° anniversaire de la Libération de la Corse, qui intervient entre le 9 septembre et le 4 octobre 1943.
- Le 70ème anniversaire de la fin de la guerre de Corée, qui s'est déroulée entre 1950 et le 27 juillet 1953.
- Le 40ème anniversaire de l'attentat du Drakkar : L'attentat de Beyrouth du 23 octobre 1983,
- Le 80° anniversaire de la mise sur pied du Corps expéditionnaire français en Italie dès novembre 1943.

- Enfin, au niveau régional, le président a fait part d'un événement de grande importance qui interviendra en dehors des traditionnelles commémorations patriotiques. Il s'agit du 80° anniversaire de la libération de l'île, piloté par l'ONAC/2A, qui verra la venue probable de très hautes autorités nationales. La première réunion préparatoire s'étant tenue le 12 décembre dernier à la mairie, le président de la Fédération y assistait au titre de la Commission mémoire.

Le président a également précisé qu'en 2023, un très héroïque combattant insulaire sera honoré au niveau national. Il s'agit de l'**A/Chef Olivier Maestratti** (1924-2014) de Letia/St Roch, commandeur de la LH, qui parrainera une promotion de sous-officiers en novembre 2023. Il a poursuivi en rappelant que la Fédération a proposé l'**A/Chef Simon Fraticelli** (1921-2021) d'Olmetta du Cap Corse, ancien des tirailleurs marocains, commandeur de la Légion d'honneur, pour parrainer une promotion de sous-officiers d'active. Le dossier passera en commission de parrainage en septembre-octobre 2023 à St Maixent.

Avant de terminer son propos, le président a annoncé qu'en fin de matinée, les deux associations présentes dans la salle se retrouveront côte à côte, pour signer une convention d'amitié et de partenariat. Déclarant close l'assemblée générale 2023 de la Fédération, il a alors cédé la parole à **Albert Defranchi** président des Anciens du Train et de la Logistique.

Après l'assemblée générale des anciens du Train et de la logistique, les deux présidents ont ouvert la session spécifique ayant pour but d'officialiser leurs efforts dans le cadre d'une « Convention d'amitié et de partenariat ». Pour cela, une introduction explicative du président de la Fédération, a donné un éclairage sur le bien fondé de cette convention. Le seul changement notable, en matière de mutualisation des activités des deux associations - déjà effective depuis quatre ans - réside dans l'impression du journal trimestriel « Combattant Corses » avec les moyens des Anciens du Train et de la logistique, dont tous les adhérents seront, en contre partie, destinataires de la publication.



La Convention est signée

Ainsi, en présence de monsieur **Jacques Vergellati**, directeur de l'ONAC de la Corse du Sud, les deux présidents **Albert Defranchi** et **Raoul Pioli**, accompagnés par les deux secrétaires généraux **Jean Claude Gambino** et **Pascal Simon**, ont paraphé la « Convention d'amitié et de partenariat », les engageant à poursuivre leur collaboration dans l'exécution de leurs activités relevant de la transmission de l'histoire et de la mémoire combattante. Prenant la parole, **Pascal Simon** a suggéré que dans

le cadre de la journée nationale de la Résistance du 27 mai 2024, les deux associations s'allient pour mettre sur pied une exposition, dans la salle d'honneur de la maison du combattant, au profit des scolaires. Cette suggestion, à laquelle ont adhéré les deux présidents, a été aussitôt avalisée par M. **Mathieu Casanova**, président de l'UDAC/Corse du Sud et gérant de la salle d'honneur, qui en a profité pour complimenter les deux associations, œuvrant dans une symbiose indispensable au service du monde combattant local. A son tour, le directeur de l'ONAC/2A a ajouté que l'initiative de **Pascal Simon** vient s'inscrire dans la suite de ce que prépare son service pour le mois de septembre 2023 dans le cadre du 80°

anniversaire de la Libération de la Corse. Monsieur **Jacques Vergellati** a ensuite fait part des dernières nouvelles intéressant le monde combattant et souligné la satisfaction qu'il éprouve en constatant l'exemplarité, bénéfique et indispensable, que représente la « Convention d'amitié et de partenariat » liant les deux parties présentes dans la salle. La réunion du jour étant terminée, tous les participants se sont retrouvés dans les jardins de la Maison du combattant pour la photo de groupe qui a précédé un repas très convivial pris en commun.



Photo de groupe après l'A.G. du 23.01.2023

Le secrétaire général **Jean Claude Gambino** :

Le président **Raoul Pioli** :

Ordre de bataille de la Fédération régionale des anciens combattants de 1939-45, d'Indochine, d'Algérie et des Opérations extérieures pour l'année 2023

- **Président d'honneur** : Général de corps d'armée (2S) Michel Franceschi.
- **Membres d'honneur** : Messieurs Adolphe Pitalis et Jean François Fabiani.
- **Bureau** : M. Raoul Pioli **président actif**, M. Jean Claude Gambino **secrétaire général**, M. Pascal Simon **trésorier**, M. Jean-Thomas Paoli **porte drapeau**.
- **Conseil d'administration** : Messieurs Jean Ange Colonna, Emile Ditcharry, Gaëtan Ferrandez, Claude Giraud, Jean Leccia, Paul Léonetti, Claude Minneret, Roger Muglioni (en remplacement de Christian Joubert décédé), Georges Vallod.
- **Effectifs de la Fédération au 1er janvier 2023** : 67 (dont 54 à jour de la cotisation 2022 et 13 ayant cotisé en 2021)



Train

28 janvier 2023 à la Maison du Combattant d'Ajaccio :

**Une même conception des valeurs combattantes,
le même jour, au même endroit.... et à la même heure!**



Fédération

La **Fédération régionale** des anciens combattants de 1939-45, d'Indochine, d'Algérie et des Opex, créée en 1961 à Ajaccio, et l'**amicale régionale** des Anciens du Train et de la logistique, créée en 1986 également à Ajaccio, partagent les mêmes valeurs depuis plusieurs années. Œuvrant très souvent cote à cote, elles ont décidé de conjuguer officiellement leurs efforts. Contribuant ardemment à la transmission de la mémoire combattante sur la Place d'Ajaccio, ces deux entités possèdent, de surcroît, un grand nombre d'adhérents communs très actifs.



A.G. commune du 28 janvier 2023.
Train et Fédération 39-45



L'assistance lors de l'A.G. 2023

L'érosion naturelle et biologique des effectifs du monde combattant - au sens propre du terme - qui frappe la Fédération, avait déjà amené les deux présidents, **Raoul Pioli** (Fédération) et **Albert Defranchi** (Train et logistique), à se rapprocher pour la réussite de certaines activités mémorielles ou de cohésion.

Le 28 janvier 2023, forts de leurs expériences respectives, c'est tout naturellement qu'ils ont tenu à officialiser la mutualisation, déjà effective, de leurs moyens humains et matériels.

L'occasion s'est présentée lors d'une assemblée générale commune, qui s'est tenue à la Maison du Combattant d'Ajaccio, en présence du président de l'UDAC/Corse du Sud **Mathieu Casanova** et de

Christian Bacci représentant le maire d'Ajaccio. Par ailleurs, le général de corps d'armée (conseiller du gouvernement) **Philippe-César Baldi**, de passage dans la cité Impériale et membre de l'amicale des anciens du Train, avait tenu à rehausser par sa présence, très remarquée, cette réunion.

C'est ainsi que le même jour, au même endroit, et à la même heure, **Jacques Vergellati**, directeur de l'ONAC/Corse du Sud, a présidé le protocole scellant la conception, similaire, des valeurs afférentes au monde combattant véhiculées par les deux associations. Conception qui s'est concrétisée, devant de très nombreux adhérents, à travers une « **Convention d'amitié et de partenariat** » signée par les deux présidents, et également paraphée par les deux secrétaires généraux, **Pascal Simon** pour le Train et **Jean Claude Gambino** pour la Fédération.

Désormais, c'est publiquement que l'amicale d'Arme au dynamisme reconnu à la Maison du Combattant, et l'association patriotique ancrée dans les valeurs morales propres aux générations du feu, vont poursuivre leur collaboration dans le cadre des activités relevant de la transmission de l'histoire et de la mémoire combattante. Ainsi, tout en préservant leurs différences, l'une et l'autre s'engagent, plus que jamais, à promouvoir le souvenir et la mémoire de celles et ceux qui ont servi leur pays, souvent jusqu'au sacrifice suprême.



La Convention est signée

Raoul Pioli, membre des deux associations



Photo de groupe après l'A.G. du 23.01.2023



CONVENTION D'AMITIÉ ET DE PARTENARIAT entre les soussignés ci-dessous :



- **D'une part**, la Fédération régionale des anciens combattants de 1939-45, d'Indochine, d'Algérie et des Opex de Corse, association de loi 1901, dont le siège social est situé à la Maison du Combattant, 1 Boulevard Sampiero, 20 000 Ajaccio, représentée par Raoul PIOLI en sa qualité de président, dûment habilitée à l'effet des présentes ci-après désignées,
- **D'autre part**, l'Amicale régionale des Anciens du Train et de la logistique de Corse, association de loi 1901, dont le siège social est situé à la Maison du Combattant, 1 Boulevard Sampiero, 20 000 Ajaccio, représentée par Albert DEFRANCHI en sa qualité de président, dûment habilitée à l'effet des présentes ci-après désignées.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Etant entendu que la Fédération régionale de Corse des anciens combattants de 1939-45, d'Indochine, d'Algérie et des Opex, créée en 1961 à Ajaccio, et l'amicale régionale de Corse, des Anciens du Train et de la logistique créée en 1986 à Ajaccio, poursuivent les mêmes buts :

- en ayant pour objectif la défense des intérêts, des hommes et des femmes qui ont porté l'uniforme pour la défense de la France pendant les différents conflits ou au titre du service national, des intérêts des veuves d'anciens combattants et des veuves de guerre, contribuent toutes les deux au devoir de mémoire en étant présentes aux différentes cérémonies patriotiques,
- en ayant également toutes les deux un grand nombre d'adhérents communs,

les deux associations décident, localement, de signer une « **convention d'amitié et de partenariat** », dont les articles sont les suivants :

Article 1 : Objet de la convention : La présente convention, qui sera précédée de l'accord des conseils d'administration respectifs des deux parties, a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les deux associations selon les conditions définies dans les articles ci-dessous :

Article 2 : Engagement des deux associations : Dans le cadre de cette convention, les deux associations s'engagent :

- à soutenir, animer et participer aux initiatives mises en œuvre par chacune d'elles (Assemblées générales, cérémonies patriotiques, activités de cohésion, initiatives pédagogiques (conférences), mise en commun de certains moyens d'organisation et de communication (journal) etc....)
- à faire figurer le logo de l'association partenaire sur les documents mémoriels établis en commun

Article 3 : Durée de la Convention : La présente convention est renouvelable par tacite reconduction tous les trois ans, sauf dénonciation dans les trois mois qui précèdent le 31 décembre de l'exercice en cours.

Article 4 : Evaluation du partenariat : Un bilan de la mise en œuvre de la convention sera effectué chaque année, et officialisé lors des assemblées générales se déroulant successivement, le même jour, dans les mêmes locaux, et à la même heure.

Article 5 : Confidentialité et secret professionnel : Chaque association se réserve le droit de conserver les informations confidentielles de ses membres, dans le cadre de l'exécution des présentes, tant pendant l'exécution de la convention qu'après la fin de celle-ci. Tout comme elle s'engage également à faire respecter strictement cette obligation par son personnel appelé à en connaître.

Article 6 : Résiliation : La convention pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'une des parties, dans les trois mois qui précèdent le 31 décembre de l'exercice en cours. Dans l'éventualité où l'une ou l'autre des deux parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre ses activités, quelle qu'en soit la cause, la présente convention serait résiliée de plein droit et automatiquement.

Article 6 : Litiges : Les deux parties contractantes conviennent expressément de recourir à la procédure arbitrale pour tout litige qui pourrait survenir entre elles. Ce, en faisant appel à l'ONAC/2A ou l'UDAC/2A pour trancher le différent les opposant.

Fait à Ajaccio, lors de l'assemblée générale commune des deux associations le samedi 28 janvier 2023 à 11 heures 30 minutes.

Pascal SIMON, secrétaire général
de l'Amicale régionale des Anciens du
Train et de la logistique :

Albert DEFRANCHI, président de
l'Amicale régionale de Corse des
anciens du Train et de la logistique :

Jean Claude GAMBINO, secrétaire
général de la Fédération régionale des
anciens combattants de 1939-45,
Indochine, Algérie et Opex :

Raoul PIOLI, président de la Fédération
régionale des anciens combattants de
1939-45, Indochine, Algérie et Opex :